

**COLLOQUE INTERNATIONAL SUR LES
INDICATIONS GEOGRAPHIQUES**

Douala, 17-19 avril 2024

**Thème : Cadre juridique de protection des
indications géographiques en Afrique et dans le
monde : le cas de l'OAPI**

*Par Maurice BATANGA,
OAPI-Yaoundé*

Cadre juridique

- Annexe VI de l'Accord de Bangui sur la protection des appellations d'origine du 2 mars 1977
- Accord sur les ADPIC du 15 avril 2014
- Annexe VI de l'Accord de Bangui du 24 février 1999
- Annexe VI de l'Accord de Bangui, Acte du 14 décembre 2015

Cadre réglementaire

- **Règlement d'application du 4 novembre 2001**
- **Instructions administratives du 27 mai 2005**
- **Règlement d'application du 8 décembre 2020**
- **Instructions administratives du 21 décembre 2021**
- **Règlement sur l'enregistrement international des indications géographiques du 12 décembre 2023**
- **Instructions administratives sur l'enregistrement international des indications géographiques en cours d'élaboration**

Constat

- **Jusqu'en 2001, aucune demande d'enregistrement d'une appellation d'origine n'a été reçue**
- **Réflexion pour savoir pourquoi et trouver des remèdes à cette situation**
- **De nombreuses réunions, colloques, conférences ministérielles, séminaires organisés**

Activités en vue de la mise en œuvre du cadre juridique

- Séminaire sous-régional sur la protection et l'usage des indications géographiques dans le commerce à l'intention des pays francophones d'Afrique, Conakry, 27 au 28 janvier 2001
- Conférence Ministérielle sur la promotion et la protection des Indications Géographiques et des Obtentions Végétales, les 6 et 7 décembre 2005 à Ouagadougou (Burkina Faso)
- Colloque sur le projet de valorisation des indications géographiques africaines « INDIGA » « PROVENANCE OAPI » en 2007
- Colloque sur les « Indications géographiques, moyen de réduction de la pauvreté en milieu rural » le 13 septembre 2010 à l'Hôtel LAICO de Libreville,
- Conférence ministérielle des Etats membres de l'OAPI sur la promotion des indications géographiques, les 2 et 3 juin 2022
- De nombreux séminaires régionaux et nationaux sur les IG

Objectifs recherchés

- sensibiliser les décideurs sur :
 - l'importance des IG sur le plan juridique, économique, environnemental et du développement durable ;
 - la prise en compte dans les politiques commerciales nationales et de développement rural de la promotion et de la protection des IG ;
 - la mise en place d'un cadre administratif et réglementaire national de reconnaissance des IG ;
- susciter l'engagement des partenaires à soutenir au plan financier et technique les projets et programmes de l'OAPI en matière de promotion des IG en faveur de l'ensemble des pays membres ;
- encourager et de valoriser les productions nationales traditionnelles ;
- renforcer, sur le plan technologique et du point de vue marketing, la qualité d'un certain nombre de produits,
- susciter et de renforcer la formation de groupements professionnels pour promouvoir et défendre des intérêts collectifs ;
- encourager les investisseurs nationaux et étrangers à s'investir dans la promotion et la valorisation des produits à plus forte valeur ajoutée

Caractéristiques du système de protection

- Un seul cadre juridique pour les 17 Etats membres ;
- Un seul office chargé de recevoir d'examiner et d'enregistrer les indications géographiques qui agit au nom et pour le compte de tous ses Etats membres ;
- La procédure de protection auprès de l'Organisation est précédée d'une phase nationale impliquant les Etats, notamment en ce qui concerne le repérage des produits, l'organisation des producteurs et la validation de l'indication géographique ;
- Les gouvernements des Etats membres s'impliquent dans l'accompagnement des produits à travers les comités nationaux IG et le contrôle ;
- De nombreux partenaires œuvrent aux côtés de l'OAPI dans la promotion des indications géographiques (OMPI, AFD, INPI-France, FAO...)

JE VOUS REMERCIE DE VOTRE BIENVEILLANTE ATTENTION !

Contact :

**Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle
(OAPI)**

B.P.: 887

Yaoundé- Cameroun

Tél. : (237) 222 20 57 00/ 222 20 57 61/ 677 75 26 82

URL: <http://www.oapi.int>

E-mail : maurice.batanga@yahoo.fr